

Le 2 juillet 2019

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 2 juillet 2019 à 18h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- Mme Jeanne Noreau |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(19-07-158) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté lors de la convocation du 1^{er} juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-07-159) Désignation de célébrants pour un mariage ou une union civile

ATTENDU QU'il est permis de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner les conseillers municipaux de la ville de Cap-Santé, Mesdames Nathalie Naud et Jeanne Noreau et Messieurs Michel Bertrand, Mario Denis, Martin Jacobs et François Trottier, célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-07-160) Levée de la séance

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Michel Blackburn, maire

Nancy Sirois, secrétaire-
trésorière